

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 33 [i.e. 34]

Artikel: Appel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisseant sous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

APPEL

Nous nous efforçons toujours de donner autant que possible, à notre petite feuille, le caractère gai et amusant que son titre comporte; aujourd'hui, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous permettre une exception à la règle, pour les entretenir d'un sujet plus grave et faire appel à leurs sentiments de charité chrétienne. Il s'agit d'une bonne œuvre à accomplir, d'une grande infortune à soulager; puissions-nous être entendu.

C'était un des derniers jours de décembre 1877. La police locale, mise en éveil par les nombreux mendiants et vagabonds qui parcourrent nos rues à cette époque de l'année, exercait sur ceux-ci une surveillance sévère. Malheureusement le fait suivant prouve une fois de plus qu'en matière de police il faut savoir discerner et ne pas exécuter toujours au pied de la lettre.

Le nommé Jean-Baptiste Perruchon, un brave ouvrier maçon, domicilié depuis 14 ans à Lausanne, où il est marié et père de trois enfants en bas-âge, sortait, à 1 heure de l'après-midi, d'une maison du quartier St-Laurent, qu'il habita 3 ans, pour se rendre à son travail, lorsqu'il fut appréhendé par un agent de police. Celui-ci, l'ayant pris pour un mendiant vagabond, peut-être pour un voleur, vu qu'il portait, enveloppé sous son bras, un habit de travail, le somma de lui dire ce qu'il venait de faire dans cette maison. La réponse de F., attestant qu'il sortait de son logement, ne parut pas satisfaire l'agent, qui fit rentrer le pauvre homme en l'invitant à donner la preuve de ses allégations. Circonstance fatale, le locataire du premier étage, tout nouvellement installé dans la maison, ne le connaissait pas; celui du second était dans le même cas, et ce ne fut qu'à la troisième tentative que des enfants, la mère étant absente, déclarèrent, tremblants, qu'il était leur père. Des doutes persistèrent néanmoins dans l'esprit de l'agent et P. fut, paraît-il, surveillé pendant quelques jours. D'un caractère à la fois simple et timide, il fut vivement impressionné de ces divers faits, et, peu à peu, les soucis aidant, le pauvre homme en perdit la tête!... Chaque jour il parlait de la police et assurait à sa famille, qui finit par le croire, que des agents les guettaient et les poursuivaient. Un jour, il annonça à sa femme que pour échapper à ce qu'il appelait des persécutions, il avait

décidé de rentrer dans son pays (vallée d'Aoste).

Il fut dès lors convenu qu'il partirait avec l'un de ses enfants, pour préparer un logement, et qu'il avisera sa femme dès qu'il serait prêt à la recevoir avec le reste de la famille.

Deux jours après, c'était au mois d'avril, le père et l'enfant, une petite fille de 11 ans, étaient sur la route du St-Bernard. Le malheureux se croyant poursuivi, marchait si vite que la pauvre petite devait courir continuellement. Elle ressentit bientôt une telle fatigue qu'elle se mit à pleurer. Le père, alors, lui prit la main et redoubla de vitesse, en lui disant : « Ne pleure pas, mon enfant, les gendarmes vont t'entendre et nous sommes perdus! »

Tout à coup, il aperçut à une certaine distance, en avant, deux voyageurs. « Ce sont des gendarmes, dit-il, rebroussons!... » Et P. revint sur ses pas avec une rapidité vertigineuse, traînant l'enfant qui sanglotait. Arrivé à Martigny, il ralenti le pas, mais ne voulut pas prendre le train, prétendant que des gendarmes l'attendaient à la gare pour l'arrêter. Aux stations suivantes le même fait se renouvela et il continua à pied.

Il est difficile de se représenter les angoisses de ce malheureux, fou de frayeur, et les souffrances de cette pauvre petite fille ayant les pieds meurtris, traînée comme au supplice, inondée de larmes et de sueur.

A la gare de Bex, Perruchon, exténué lui-même, se décida enfin à monter en wagon. Arrivé chez lui, il était complètement fou et dut être admis à l'asile de Cery. Là, survint un nouveau malheur. Placé à l'infirmerie de l'Asile pour le traitement d'une maladie corporelle, et toujours sous l'influence fatale qui l'agitait, il parvint à arracher un barreau et à sauter par la fenêtre, pendant que l'employé pansait un autre malade. Ce fut fait en un clin d'œil. Le malheureux se fractura les deux jambes et dut subir une double amputation au-dessous des genoux.

L'opération a parfaitement réussi et l'état moral du malade s'améliora au point qu'il est permis d'espérer une prochaine guérison.

Qu'on se représente les impressions de cet homme recouvrant toute sa raison, se rappelant son passé, et examinant de sang-froid sa triste et navrante situation!... Cette situation, la charité peut l'améliorer. Au dire du chirurgien, un appareil peut remettre sur pied le malade, actuellement couché sur son

lit comme une masse inerte. C'est dans le but de venir en aide à cette famille si cruellement éprouvée et de faire confectionner cet appareil, qui permettra à son chef de se mouvoir, d'aller respirer le grand air et y puiser des forces, de se livrer même à quelque occupation, que nous ouvrons une souscription.

Les dons peuvent être adressés au *Bureau du Conteuro Vaudois*, rue Pépinet, 3, à Lausanne.

Nous avons déjà reçu : de M. le Dr Recordon, fr. 20; — M. Bernard, fr. 5; — M. Rogier, avocat, fr. 5; — M. R..., fr. 5; — M. L. Demont, fr. 2; — Mlle H. Grandguillaume, fr. 2; — Marie Brunner, fr. 1; — L. Monnet, fr. 5; M. Cuénoud, directeur, 2 fr. — Total, fr. 47.

Exposition universelle. — Au rond-point de la section des Etats-Unis, et comme un hommage rendu à l'une des sources de l'état florissant d'une grande et intelligente nation, se dresse un trophée d'instruments aratoires, des faisceaux de pelles, de pioches et de bêches, célébrant les conquêtes pacifiques de ces hardis pionniers du Nouveau-Monde qui vont défricher les solitudes de la plaine et qui étendent chaque année les domaines de la civilisation et des productions agricoles. Regardez ces haches dont l'acier bien trempé scintille à travers une immense vitrine. Ce ne sont pas des armes meurtrières. Elles ne doivent abattre que des forêts vierges pour les remplacer par des cultures fécondes.

On remarque entr'autres une serpe et une charue exposées par l'*Union universelle de la Paix* de Philadelphie, qui ont une légende intéressante. Dans un meeting tenu par la société, l'un des orateurs avait invité les hommes de guerre à réaliser la phrase biblique : « Un jour viendra où de leurs épées ils forgeront des charrues, et de leurs lances des serpes... » Séance tenante, deux officiers supérieurs, les colonels A. Grensel et B. Franklin, se présentèrent en déclarant qu'ils avaient mis leurs épées au service de la république contre la rébellion, mais que la guerre de sécession finie, ils en faisaient de grand cœur hommage aux membres de l'*Union*. D'autres armes furent envoyées à la société, quelques-unes encore teintes de sang, parmi lesquelles un sabre offert par la veuve d'un soldat qui voulait se défaire d'une épée lui rappelant la mort de son mari.

C'est avec ces envois qu'ont été fabriquées la charue et la serpe figurant au Champ-de-Mars. Chaque jour, la foule s'arrête à lire avec émotion les devises pacifiques dont elles sont ornées et qui racontent leurs glorieuses origines.

Une exposition d'un genre tout différent est celle des dentistes de Baltimore et de Philadelphie. Toutes ces mâchoires artificielles, mises en mouvement par un mécanisme caché, font d'horribles grimaces et s'ouvrent avec des appétits féroces. Instinctivement, les visiteurs font un bond en arrière, de peur d'être broyés par ces canines, ces molaires et ces in-

cisives monstrueuses. On comprend, à présent, la gourmandise des Yankees, ayant à leur service de semblables crocs pour fonctionner à table. Donnez un coup d'œil aussi aux cols, manchettes, robes en papier du pays, faisant le désespoir des blanchisseuses et la satisfaction des petits ménages d'outremer. Grâce à cette mode économique, qui a déjà fait en partie son apparition en France, la femme peut tenir à son mari ce langage consolateur :

— Mon ami, je tombais en lambeaux et j'avais besoin d'une robe à trente sous le rouleau. Je me suis fait retapisser pour trois francs cinquante...

Trompelamort.

On gaillâ sè crayâ malâdo; ma diabe lo pas que l'étai. L'avâi dza consurtâ on part dè maidzo que lâi aviont ti de que l'étai solidô coumeint 'na rotse. Tot parâi lè volliavé pas crairé; enfin quiet! l'étai on bocon timbrâ. Lè dzouvenès dzeins, po s'amusâ, lâi desont: Pourro Trompelamort, vo z'êtés fotu! et cein lâi fasai adé mé crairé que l'étai malâdo.

On dzo, returné vai lo mайдечин. Lo maidzo que savâi que l'étai on mi-fou, lâi fâ: Eh bin vâi, vo z'ai rudo dè mau; veilli-vo que lo souquiet vo repreingnè pas, kâ áo satiémo hoque vo z'êtés moo.

L'autre s'ein va tot tristo et vouaïque lo souquiet que lâi vint et coumeint passâvè devant on pérâi de bio peres colliards, sè peinsâ: tant pis se mè mettont lo tranguelion, mâ dû que vê mourî, vu m'ein regalâ onco on iadzo, et grimpé su lo pérâi.

Lo souquiet lo tegnâi adé, et comptâvè lè hoque. Ao satiémo, sè peinsâ: mè vouaïque moo, et mon fou sè laissé dégringolâ avau et ne rebudzé pas.

On momeint après dâi dzeins que passâvont lo viront quie était et sè désiront: lo faut eimportâ. Adon couilliront cauquies gros coutiâo à ne n'adze, po ein fér on espèce dè suivre, mettiront lo lulu dessus et l'eimportiront.

Trompelamort que sè crayâ moo, ne remouâvè pas on dâi et sè laissivè férè.

Arrevâ à 'na craijâ, clliâo que portâvont, qu'etiont dâo défrou, ne saviont pas quin tsemîn faillâ preindrâ et coumeint l'etiont arretâ sein savâi pè iô allâ, Trompelamort lâo fâ: dè mon viveint, pregné à gautse, mâ ora que su môo, allâ iô vo voudra.

La mare de bouillon.

IV

— Ecoutez bien, monsieur Dalbret, je ne suis qu'un paysan, toutefois moins rustre que les autres, car mon père, qui est riche, m'a mis quelques années au collège de Coutances. J'en sais assez pour me battre comme un monsieur. Nous nous battrons au pistolet, et je vous tuerai.

— Savez-vous à qui vous vous adressez, mon pauvre enfant? répliqua Albéric d'un ton de commisération qui ne fit qu'enflammer davantage l'impétueux amoureux d'Henriette.

— Que m'importe!...

— Mais j'abattrai du premier coup le coq planté sur le haut de votre clocher. Laissez-moi donc, car s'il ne me plaît pas d'être arrêté sur le chemin par un garçon de votre sorte, il me conviendrait encore moins de l'assassiner.